



Le Président Ndayishimiye a inauguré la Télévision Buntu de la Fondation Buntu



Le vendredi 05 janvier 2024, le Président de la République du Burundi Son Excellence Evariste Ndayishimiye a inauguré une nouvelle télévision dénommée Télévision Buntu, Voix des Orphelins et des Veuves, émettant depuis Buye, en commune Mwumba de la province Ngozi, sur la chaîne satellitaire 801 de Startimes et 108 de fréquence sur la chaîne hertzienne.

Le Président de la République du Bu-

rundi a d'abord fait une visite guidée des infrastructures abritant la nouvelle télévision et animé en direct le plateau préparé à cet effet, par les journalistes et les techniciens de la maison.

Parmi les questions auxquelles il a répondu figurent son appréciation par rapport à l'implantation de la télévision à l'intérieur du pays, ses attentes par rapport à cette dernière, etc. Il a effectivement répondu à ces der-

Dans cette Edition:

page

Le Président Ndayishimiye a inauguré la Télévision Buntu de la Fondation Buntu

1

Bilan des réalisations du parti CNDD-FDD au cours de l'année 2023

2

L'Association ANAKA octroie des bancs pupitres à l'Ecole fondamentale Mirango 1 de la Mairie de Bujumbura

3

Saisie de 11 types de boissons dans la ville de Kayanza

4

Le faible niveau de réussite dans les examens et concours nationaux au menu de la rencontre des intervenants dans le domaine éducatif de la commune Kayanza

5

COMMUNIQUE DE PRESSE NO1/24 DE LA REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI LE 03 JANVIER 2024

6

nières, tout en rappelant le rôle primordial du journaliste d'informer, éduquer, et divertir dans le respect de l'éthique et la déontologie professionnelle.

Le Numéro Un burundais a apprécié la ligne éditoriale de cette télévision qui vient au bon moment pour accompagner les initiatives des personnes déshéritées dans l'objectif de leur redonner de l'espoir. Selon lui, l'histoire biblique des veuves Naomie et Ruth devrait leur servir de référence.

“Je félicite la Fondation Buntu pour le grand projet exécuté et qui répond à la Vision 2040-2060 car le domaine de la communication constitue l'un des piliers de la Vision. Je recommande à la population de s'inspirer des médias et des aînés dans le développement”, a dit le Chef de l'Etat faisant remarquer que la télévision va constituer une sorte d'école où les leaders vont apprendre et contribuer énormément à la vie des citoyens. **(Présidence)**

Bilan des réalisations du parti CNDD-FDD au cours de l'année 2023



Le mardi le 2 janvier 2024, le Secrétaire Général du parti CNDD-FDD, Monsieur Révérien Ndikuriyo a animé, une conférence de presse pour communiquer le bilan des réalisations dudit parti au cours de l'année écoulée et les projets prévus pour l'année 2024.

Monsieur Ndikuriyo a précisé que l'année écoulée a été marquée par beaucoup des activités. Il a cité les descentes effectuées dans les différentes zones du pays avec l'objectif d'échanger avec les membres du parti CNDD-FDD, l'importance de la consolidation de la paix et de la sécurité.

Lors de ces descentes, les membres de ce parti ont été encouragés à se développer en travaillant ensemble dans des coopératives. Et d'ajouter que les jeunes Imbonerakure ont été formés sur le patriotisme et la cohésion sociale.

Pour soutenir la vision du président de la République du Burundi d'un pays émergent en 2040 et développé en 2060, le Secrétaire Général du parti au pouvoir a indiqué que le parti a formé, au cours de l'année 2023,



80 mille jeunes Imbonerakure à se développer et à aimer le pays, tout en leur expliquant qu'ils seront les dirigeants de 2040 et 2060.

Monsieur Ndikuriyo a également souligné que les membres du parti CNDD-FDD ont planté dans les pépinières, 31 millions d'arbres qui seront plantés partout dans le pays en cette année 2024. Parmi ces arbres figurent des avocatriers et des eucalyptus. Cette activité de reboisement, une fois réalisée, va contribuer à diminuer l'érosion pour donner un bon climat.

S'agissant des perspectives pour l'année en cours, le Secrétaire Général du parti CNDD-FDD a rappelé que le parti avait élaboré un projet intitulé « Turerere uburundi neza », ayant l'objectif d'enseigner les enfants du Burundi des chansons qui leur font aimer le pays. Ce projet va aider également toutes les parties prenantes à échanger sur les procédures pouvant améliorer les conditions d'enseignement dans les écoles fondamentales et post fondamentales. Il a indiqué entre autres distribution des livres à ces écoles et la construction des écoles fondamentales et post-fondamentales sur toutes les collines du pays, pour que les élèves puissent étudier

dans de bonnes conditions.

Dans le domaine de la santé, il a précisé qu'ils vont sensibiliser toutes les parties prenantes de faire l'hygiène partout dans le pays surtout dans les hôpitaux, en vue de réduire les maladies des mains sales.

Parlant de l'économie, Monsieur Ndikuriyo a invité la population burundaise à cultiver le thé, le café, le coton et l'avocat, faisant remarquer que ces produits permettront de gagner des devises dans le pays et de réduire la pauvreté.

D'après lui, les avocats sont très rentables et ils sont populaires sur le marché international.

Au cours des questions, les journalistes lui ont demandé ce que le parti au pouvoir prévoit pour retrouver de bonnes relations entre le Burundi et le Rwanda. Le Secrétaire Général du parti au pouvoir a répondu qu'il y avait eu des pourparlers, même

s'il s'observe encore des choses qui menacent la sécurité. Il a promis que le parti CNDD-FDD va continuer le dialogue avec le parti au pouvoir de la République du Rwanda pour résoudre ce problème.

Pour faire face à la vie chère qui s'observe au Burundi, Monsieur Ndikuriyo a interpellé toute la population surtout les fonctionnaires de ne pas garder le salaire seulement, mais d'accompagner le travail par d'autres activités génératrices de revenus notamment l'agriculture et l'élevage. Cela va augmenter la production agricole et éviter d'aller au marché tout le temps, et permettra d'avoir de l'argent à côté du salaire.

A cette occasion, le Secrétaire Général du parti CNDD-FDD a saisi l'occasion pour condamner l'attaque meurtrière qui a emporté la vie des civils à Gatumba. Il a invité toute la population burundaise de garder la paix et la sécurité pour que ces dernières règnent généralement dans tout le pays. (ABP)

L'Association ANAKA octroie des bancs pupitres à l'Ecole fondamentale Mirango 1 de la Mairie de Bujumbura



Le mercredi le 3 janvier 2024, l'Association des natifs de Kamenge (ANAKA), en partenariat avec la radio Kazoza FM, a remis, à l'Ecole Fondamentale Mirango 1 communément appelé Ku bafaransa, zone Kamenge en commune Ntakangwa de la mairie de Bujumbura, 350 bancs pupitres.

Le président de ladite association, Monsieur Serges Nsabimana, a fait savoir qu'après avoir constaté un manque criant de bancs pupitres à cette école, à tel enseigne que certains élèves apprennent étant assis par terre, l'ANAKA a pensé à

donner sa contribution pour que les conditions d'apprentissage des élèves soient améliorées. Selon lui, la Vision d'un Burundi émergent en 2040 et développé en 2060 du chef de l'Etat n'est pas possible sans une éducation de qualité.

Pour y arriver, l'association, via les émissions diffusées à la radio Kazoza FM, fait la campagne de sensibilisation nommée « Il n'y a pas d'avenir sans l'éducation (Nta kazoza ata shure) », pour avoir des partenaires qui peuvent sponsoriser ce travail de chercher des bancs pupitres. C'est ainsi que les 350 bancs pupitres que l'école avait besoin ont été totalisés. Il a remercié les différents partenaires qui ont répondu à

l'appel, tout en les invitant à toujours appuyer cette école pour d'autres besoins. Il a invité les responsables et élèves de l'Ecole fondamentale Mirango 1 d'en faire bon usage, expliquant que ces bancs serviront aux générations futures.

La Directrice de cette école, Madame Domaides Nduwimana, a exprimé ses remerciements envers l'association ANAKA pour ce don. Elle n'a pas manqué de relever d'autres défis qui hantent cet établissement scolaire, dont l'insuffisance des latrines. L'école dispose de 20 latrines pour plus de 4000 élèves, a-t-elle dit. Elle a aussi évoqué l'insuffisance des livres de Français, surtout pour les classes de 5^{ème}, 6^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème}. Il y a également l'absence d'une bibliothèque et d'une salle informatique pour les travaux pratiques des cours des TIC qui a été soulevée. Madame Nduwimana a, à cet effet, demandé aux partenaires œuvrant dans le secteur de l'éducation d'être toujours à leur côté.

Le Maire de la ville de Bujumbura, Monsieur Jimmy Hatungimana a, après avoir souhaité les meilleurs vœux du nouvel an 2024 aux participants à cette cérémonie, précisé que les problèmes qui se manifestent à l'Ecole fondamentale Mirango 1 se remarquent aussi dans d'autres établissements scolaires de la Mairie de Bujumbura. Il a recommandé au Directeur provincial de l'Enseignement en Mairie de Bujumbura d'inventorier les besoins de chaque école pour voir comment y remédier. Comme l'Ecole Fondamentale Mirango 1 a des effectifs élevés, il a proposé que cette école soit cons-

truite en hauteur pour qu'on puisse gagner de l'espace pour les salles de classe car cette école est d'une grande importance parce qu'elle reçoit même des élèves en provenance des quartiers périphériques de la Mairie de Bujumbura. Il a exhorté la Diaspora burundaise, les entreprises et d'autres partenaires d'investir dans le secteur de l'éducation afin de préparer un avenir meilleur pour le pays. Les écoles de la Mairie de Bujumbura sont aussi appelées à s'atteler aux projets d'agriculture et d'élevage des lapins et autres pour leur auto-développement, a précisé Monsieur Hatungimana.

De son côté, l'Assistant du Ministre en charge de l'Education, Monsieur Hermenegilde Burikukiye, a aussi salué cette initiative. Il a précisé que le Gouvernement du Burundi se préoccupe beaucoup des questions liées à l'éducation. D'après lui, il y a un programme du Ministère de l'Education et ses partenaires visant à distribuer du matériel didactique dans les écoles qui est en cours d'exécution. Il a, en outre, mentionné un autre programme décentralisé au niveau communal où il y a des marchés qui sont octroyés pour la fabrication des bancs pupitres. Il a demandé aux administratifs de la commune Ntawangwa à bien suivre l'exécution de ces marchés. Il a conseillé la population burundaise à prendre en mains les questions liées à l'éducation, chacun contribuant en ce qu'il peut, indiquant qu'« Ensemble, tout est possible ». Il a insisté sur le bon usage des équipements scolaires pour la promotion d'une éducation de qualité. (ABP)

Saisie de 11 types de boissons dans la ville de Kayanza



Le mardi le 2 janvier 2024, onze types de boissons ont été saisis, dans la ville de Kayanza (nord) au cours d'une fouille-perquisition opérée par la police du commissariat communal de Kayanza.

Il s'agit des boissons emballées dans des bouteilles de moins de 750 ml et dont la teneur en alcool dépasse 16%, ainsi que des boissons périmées.

Au cours de cette opération de retrait des boissons em-

ballées dans des bouteilles dont la capacité est de moins de 750 ml et dont la teneur en alcool dépasse 16%, conformément à la mesure qui est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2024, la police du commissariat communal de Kayanza a saisi les boissons alcoolisées dont les quantités sont les suivantes : 70 bouteilles de boisson appelée Safari Warage, 84 bouteilles de Safari Whisky, 309 bouteilles de Karibu, 13 bouteilles de boissons dénommées Kick, 6 bouteilles de boissons de type Vodkas, 84 bouteilles de boissons appelées Super Rafiki, 4 bouteilles de Polo, 6 bouteilles de boissons de type Whisky cocktail ainsi que 5 bouteilles de Jambo liquor.

Durant cette même opération, la police a également saisi des boissons dont la date de péremption a déjà expiré. Il s'agit de 42 bouteilles d'une boisson belge appelée Leffe et de 11 bouteilles de coca cola dit original.



Le Commissaire Communal de la police à Kayanza, Colonel de police Emmanuel Ntakarutimana,

fait savoir que cette opération a été faite dans le but de mettre en application la mesure portant gestion des boissons dont la teneur en alcool dépasse 16% récemment prise par le Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique. La police poursuivra ce genre de rafles même dans d'autres localités de la commune Kayanza, a confirmé le colonel de police Ntakarutimana, tout en invitant tous les détenteurs des boissons emballées dans des bouteilles de moins de 750 ml alors que leur teneur en alcool dépasse 16% de s'en débarrasser avant que des fouilles-perquisitions ne soient opérées dans tous les coins. (ABP)

taire et de la Sécurité Publique. La police poursuivra ce genre de rafles même dans d'autres localités de la commune Kayanza, a confirmé le colonel de police Ntakarutimana, tout en invitant tous les détenteurs des boissons emballées dans des bouteilles de moins de 750 ml alors que leur teneur en alcool dépasse 16% de s'en débarrasser avant que des fouilles-perquisitions ne soient opérées dans tous les coins. (ABP)

Le faible niveau de réussite dans les examens et concours nationaux au menu de la rencontre des intervenants dans le domaine éducatif de la commune Kayanza



Le mardi le 2 janvier 2024, le Directeur provincial de l'éducation à Kayanza, Monsieur Désiré Hatungimana en collaboration avec l'Administrateur communal de Kayanza, a réuni tous les intervenants en matière d'éducation opérant en commune Kayanza (nord du Burundi) pour échanger sur les stratégies visant à améliorer le rendement scolaire dans les examens et concours nationaux. Dans son discours d'ouverture de la réunion, le Directeur provincial de l'Education à Kayanza, Monsieur Désiré Hatungimana, est revenu sur les grandes causes du faible niveau de réussite dans les examens et concours nationaux. Parmi celles-ci figurent principalement, selon lui, l'insubordination de la hiérarchie scolaire et l'effectif pléthorique des cas d'abandons scolaires. Monsieur Hatungimana a ainsi précisé que tout cela a un impact négatif sur le rendement scolaire au niveau même de la province Kayanza du fait que la commune



Kayanza regorge d'un grand nombre d'élèves par rapport à d'autres communes de cette province. Il a indiqué que la commune Kayanza a déjà enregistré 595 cas d'abandons scolaires durant le premier trimestre de l'année scolaire en cours, auxquels s'ajoutent 8 cas de filles qui ont subi des violences basées sur le genre durant cette même période.

Pour ce faire, le Directeur provincial de l'Education a invité les participants à la réunion à conjuguer plus d'efforts pour sortir de cette situation afin de permettre à la province scolaire de Kayanza de rattraper les places de choix dans examens et concours nationaux. (ABP)

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Secrétariat Général de l'Etat

**COMMUNIQUE DE PRESSE N°01/24 DE LA REUNION DU CONSEIL DES
MINISTRES DU MERCREDI 03 JANVIER 2024**

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 03 janvier 2024 à Gitega, sous la présidence de son Excellence Monsieur le Président de la République, Général Major Evariste NDAYISHIMIYE.

Avant d'aborder les points à l'ordre du jour, Son Excellence le Président de la République a d'abord souhaité aux membres du Gouvernement les meilleurs vœux pour l'Année 2024 qui vient de commencer, avec l'espoir de voir toute l'équipe gouvernementale au complet terminer l'année en beauté pour cheminer ensemble vers la Vision Pays Emergent 2040 et Pays développé en 2060. Il a indiqué que la bonne gouvernance, la bonne gestion des finances publiques ainsi qu'un bon service public constituent des préalables importants pour atteindre cette Vision.

Après la présentation et l'adoption de l'ordre du jour, Son Excellence le Président de la République a invité le Premier Ministre à présenter la synthèse des observations issues de la réunion préparatoire du Conseil des Ministres qui avait eu lieu la veille et qui était consacrée à l'analyse préalable des mêmes dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Les dossiers analysés sont les suivants :

- 1. Projet de Révision du décret portant missions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines, présenté par le Ministre de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines**

La principale motivation de la mise à jour du décret portant missions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines est la création d'une société chargée de garantir l'approvisionnement du pays en produits pétroliers, dénommée « Société Pétrolière du Burundi ». Il s'avère indispensable cette société soit intégrée dans les structures qui relèvent du Ministère.



REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE Secrétariat Général de l'Etat

Après échange et débat, le projet de décret a été adopté, avec les observations et les recommandations suivantes :

1. Reformuler le titre du projet de décret pour faire ressortir l'aspect modification du décret en vigueur portant organisation dudit ministère;
 2. Préciser le cahier de charge des différents Conseillers qui prestent au sein des Cellules du Secrétariat permanent;
 3. Préciser la taille réelle du personnel existant et sans projection de remplacement des départs ;
 4. Préciser tout simplement que l' Inspecteur Général nommé par décret sur proposition du Ministre;
 5. Préciser que l'Inspection Générale comprend trois Inspections Principales coiffant les trois secteurs principaux à savoir :
 - l'Eau potable et de l'assainissement de base ;
 - l'Energie ;
 - les Mines, les Carrières et les Hydrocarbures
2. **Projet de décret portant Statuts de la Société Pétrolière du Burundi**, présenté par le Ministre de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines.

Depuis un certain temps, le pays subit des perturbations dans les approvisionnements en carburant. L'une des causes est l'absence d'un organe public à même de centraliser les approvisionnements du pays pour une gestion rationnelle des fonds destinés à l'importation du carburant.

Les sociétés privées intervenant dans ce secteur ont aussi une capacité financière limitée et doivent recourir à la Banque Centrale. Malheureusement, certaines de ces sociétés n'utilisent pas l'entièreté des devises reçues pour l'importation du carburant, ce qui cause des pénuries répétitives. Malgré toutes les mesures déjà prises par le Gouvernement, les résultats ne sont pas jusqu'ici satisfaisants. Pour y remédier, ce projet de décret stipule la création d'une société publique exclusivement chargée des produits pétroliers et permettre au gouvernement de pouvoir constituer le stock stratégique du carburant.



REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE Secrétariat Général de l'Etat

Après échange et débat, le projet a été adopté, avec les observations et recommandations suivantes:

1. Reformuler le titre du projet de décret pour faire ressortir les aspects « création, missions, organisation et fonctionnement » de cette Société ;
2. Exprimer le capital social de la société en francs burundais;
3. Préciser que la Société Pétrolière est chargée de la coordination des opérations d'importation, du transport, du stockage, de la distribution, de la commercialisation et de la réexportation des produits pétroliers, gaziers et leurs dérivés.;
4. Revoir la composition du Conseil de l'Administration en y insérant notamment un représentant des importateurs des produits pétroliers .
5. Préciser que les ressources de la société proviennent du seul capital libéré par l'Etat ;

3. Projet de contrat de partenariat public-privé entre l'Etat du Burundi et le Consortium N-SOFT et B-DIGITAL CONTROL sur l'optimisation des recettes de l'Etat du Burundi découlant des jeux de hasard ainsi que le Projet d'ordonnance ministérielle conjointe portant fixation des modalités de prélèvement des redevances et des contributions aux activités socioéconomiques perçues dans le cadre de l'exploitation des jeux de hasard aux Burundi, présenté par le Ministre du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme.

Dans le souci d'optimiser les recettes générées par le secteur des jeux de hasard au Burundi, l'Etat du Burundi a obtenu un Partenaire Privé ayant l'expérience avérée en la matière, c'est le Consortium N-SOFT et B-DIGITAL CONTROL.

Ce Partenaire a déjà pris connaissance des besoins exprimés par l'Etat du Burundi et a manifesté sa volonté de faire partie d'un partenariat gagnant-gagnant dans la mise en œuvre des objectifs de l'Etat. A cet effet, le partenaire a présenté à l'Etat du Burundi une proposition technique et financière. Après analyse, l'Etat du Burundi a estimé que la proposition met en œuvre des solutions d'une grande fiabilité lui permettant d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés pour ce projet. Ainsi, l'Etat du



REPUBLIQUE DU BURUNDI**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Secrétariat Général de l'Etat**

Burundi et le consortium N-SOFT et B-DIGITAL CONTROL ont convenu des voies réglementaires et moyens techniques pour y parvenir.

Le projet de contrat a principalement pour objet de fixer les conditions et modalités selon lesquelles les parties s'entendent pour l'optimisation des recettes découlant des jeux de hasard et le suivi de ce secteur. Le Contrat est conclu pour une période non renouvelable de 5 ans. Selon les dispositions du projet du Contrat, la mise en service aura lieu dans les trois mois à compter de la date de signature du contrat par toutes les Parties.

Les redevances que l'Etat s'engage à instaurer dans ce secteur des jeux de hasard sont libérées comme suit :

- 10% sur les mises des joueurs,
- 10% sur les gains des joueurs ,
- 5 % sur le produit brut des opérateurs de jeux de hasard au Burundi.

A l'issue de l'analyse, les projets de contrat et d'ordonnance ont été adoptés moyennant les recommandations suivantes :

a. Au niveau du projet de contrat:

- 1° Porter le délai pour la rémunération du partenaire à 2 jours au lieu des 24 heures proposées ;
- 2° Préciser l'unité monétaire utilisé au niveau du montant de l'investissement ;

b. Au niveau du projet d'ordonnance :

- 1° Se référer à la loi portant organisation générale de l'administration publique ;
- 2° Se référer au texte le plus récent qui réorganise la LONA;
- 3° Se conformer aux dispositions de la loi fiscale en vigueur en ce qui concerne les pénalités à appliquer lors des retards de versement des redevances et contributions ;
- 4° Accélérer la loi réglementant les jeux de hasard, pour connaître les jeux prohibés et réglementer les jeux reconnus .



REPUBLIQUE DU BURUNDI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Secrétariat Général de l'Etat**4. Projet de décret portant harmonisation du mode d'avancement en grades, des primes, des indemnités et des bonifications des titres dans les institutions publiques à statuts spéciaux, présenté par le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi.**

Ce projet de décret vient harmoniser le mode d'avancement en grade, les primes et indemnités ainsi que les bonifications de titres dans les diverses institutions à statuts spéciaux afin de combattre les disparités constatées.

Concernant l'**Avancement en grades**, dans la plupart de ces institutions, les avancements se font après une période qui varie entre 2 et 4 ans, avec un pourcentage qui varie de 3% à 28% du salaire de base.

Le projet propose que cet avancement se fasse tous les six ans et que le taux soit fixé à 7% du salaire de base atteint.

Toutefois, l'évolution des grades académiques liés aux publications du personnel enseignant des universités publiques reste soumise à leur propre réglementation.

S'agissant des **Primes et indemnités**, dans la plupart des institutions, le déblocage des avancements administratifs de carrière entraîne automatiquement des augmentations de certaines primes et indemnités notamment le logement et le déplacement, qui sont octroyées en pourcentage du salaire de base, généralement entre 60% et 15% du salaire de base.

Il est proposé de rendre fixes toutes les primes et indemnités avec référence aux montants atteints avant le déblocage (juin 2023) afin de sauvegarder les droits acquis d'une part, et d'en éviter des augmentations continues, d'autre part.

Même le personnel enseignant des universités publiques est soumis aux dispositions du présent décret en ce qui concerne le logement et le déplacement .

Quant à la **bonification de titres**, au sein des institutions à statuts spéciaux, lorsqu'un employé suit une formation en cours d'emploi, le certificat ou diplôme obtenu est sanctionné par une bonification de titre d'un certain pourcentage du salaire de base, généralement de 5% à 20% ou un changement de catégorie professionnelle.

Il est proposé d'harmoniser ces taux de bonification de manière suivante :

- 3% du salaire de base pour une formation de 2 à 5 mois ;



REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE Secrétariat Général de l'Etat

- 6% du salaire de base pour une formation de plus de 5 mois.

Dans le cas où la formation est sanctionnée par un diplôme, ce dernier est valorisé en considération du palier de recrutement de l'institution.

Après analyse, le projet a été adopté, moyennant les observations et les recommandations suivantes:

1. Améliorer la note de présentation du projet de décret pour bien montrer l'objectif poursuivi et pourquoi certaines institutions ne s'y retrouvent pas;
2. Se référer à la loi portant révision du budget pour l'exercice 2023/2024 et supprimer la référence aux autres lois budgétaires ;
3. Préciser que cette harmonisation est transitoire en attendant l'alignement de toutes les structures fonctionnant avec le budget de l'Etat à la politique salariale équitable ;
4. Accélérer le processus d'élaboration de la politique salariale équitable afin que sa mise en œuvre commence avec l'exercice budgétaire prochain ;
5. Insérer un article qui précise que toutes les institutions concernées par ce décret et ayant déjà opéré le déblocage administratif avant la signature du présent décret doivent se s'y conformer ;
6. Calculer l'impact budgétaire qui sera occasionné par la mise en application de ce décret ainsi que celui signé en septembre 2023 et adopter le mode unique de calcul des salaires pour toutes les institutions à partir de l'année budgétaire 2024-2025.

5. Divers

Au chapitre des divers, le Conseil des Ministres a recommandé aux Ministres en charge de la Fonction Publique et des Affaires Sociales d'accélérer le dossier en rapport avec la pension de retraite pour qu'il soit clôturé le plus rapidement possible.

Le Conseil des Ministres est également revenu sur la sécurité: Concernant l'attaque terroriste contre de paisibles citoyens en plein sommeil, à Gatumba, la nuit



REPUBLIQUE DU BURUNDI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Secrétariat Général de l'Etat

du 23 décembre 2023, il a encore condamné avec fermeté le soutien que de la République du Rwanda accorde au groupe terroriste Red Tabara auteur de cet acte ignoble, et dont l'Etat-major est basé au Rwanda.

Malgré les nombreuses promesses du Gouvernement Rwandais à rendre le cerveau de ce groupe terroriste au Gouvernement Burundais pour qu'il soit traduit en justice, cette attaque ignoble a révélé la remise en cause des démarches diplomatiques en cours et représente une preuve irréfutable que toutes les discussions ont été stériles.

A cet effet, le Conseil des Ministres a réitéré l'engagement ferme à prendre toutes les mesures à sa disposition pour protéger la population contre les actes de ce groupe terroriste soutenu par Kigali.

Fait à Gitega, le 04 janvier 2024

Le Secrétaire Général de l'Etat

Jérôme NIYONZIMA

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Dévelop- pement

Département de la Communica- tion

www.mae.gov.bi

Twitter: @MAEBurundi